



Envoyé en préfecture le 26/01/2024  
Reçu en préfecture le 26/01/2024  
Publié le  
ID : 015-211502570-20240118-2024\_01-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VEZELS ROUSSY  
20 DES VALLEES  
15130 VEZELS ROUSSY

**Département**  
PREFECTURE DU CANTAL  
**Arrondissement**  
AURILLAC  
**Canton**  
VIC SUR CERRE

**Séance du 18 janvier 2024**

**Délibération : N° 2024-01**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 18 Janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 20 DES VALLEES 15130 VEZELS ROUSSY sous la présidence de Monsieur Jean Luc TOURLAN, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 09 janvier 2024

Présent(s) :

Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc; Mmes BOLLAERT Maryse, PEPIN Monique, VIGNES Sylvie, PRADAL Stéphanie

Absent(s) :

MAX Pablo LESCURE Céline qui a donné pouvoir à Jean-Luc TOURLAN

Secrétaire de séance :

CAPREDON Jean-Baptiste,

## MODIFICATION TARIFS GITE ETAPE VELO RANDO

### DELIBERATION

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal son souhait de modifier la tarification du Gîte étape « Vélo rando ».

Suite à de nombreuses remarques des locataires, nous avons pu constater que le tarif proposé n'était vraiment pas cher.

Il est proposé au conseil municipal de passer à un tarif unique de 20 € /nuit et par lit pour la basse et la haute saison contre un tarif de 15 € en basse saison et de 18 € en haute saison, et d'effectuer des tarifs dégressifs en cas de réservation de plus de 3 nuits.

### DECISION

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

DECIDE : de fixer les tarifs du gîte de « vélo rando » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, comme suit :

| Tarif au 01/01/2024                    |      |
|--|------|
| au lit/personne/nuit                   | 20€  |
| Chambre (de 1 à 4 personnes)<br>/ nuit | 80 € |

**Chambre (de 1 à 4 personnes) / plusieurs nuits** Dégressivité à partir de nuits

2 nuits 160 €

3 nuits 240 €

4 nuits 290€

5 nuits 360 €

6 nuits 430 €

7 nuits 500 €

---

**Location du gîte pour 1 à 12 (Globalité du gîte) semaine** 1000 €

---

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire  
le 18 janvier 2024  
Reçu en Préfecture  
le 23 janvier 2024  
Publié ou notifié  
le 23 janvier 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 janvier 2024

Le Maire

Jean Luc TOURLAN

